

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/07/2026 - 11523 - 2021 B 05597 - 903 321 248 - A.N.S. AUTO CONCEPT

Copie certifiée conforme
à l'original.

①

BILAN SIMPLIFIÉ

GREFFE DU N° 2033-A-SD 2025
TRIBUNAL DE COMMERCE

Désignation de l'entreprise ANS AUTO CONCEPT SASU

Adresse de l'entreprise 10 rue Gustave Eiffel 95190 GOUSSAINVILLE

SIREN 9 0 3 3 2 1 2 4 8

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

10 JUIL. 2026

PONTOISE

Neant ☐ *

				Exercice N clos le						
				2	1	2	1			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISABLE	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *	010		012				
			Autres *	014	4 42	016	4 42			
	Immobilisations corporelles *			028	12 250	030	3 632	8 618		
	Immobilisations financières * (1)			040		042				
	Total I (5)			044	12 692	048	4 074	8 618		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	37 540	052		37 540		
		Marchandises *		060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	13 223	070		13 223		
		Autres* (3)		072	6 600	074		6 600		
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	1 586	086		1 586			
	Charges constatées d'avance*		092	992	094		992			
Total II		096	59 941	098		59 941				
Total général (I + II)				110	72 633	112	4 074	68 559		
PASSIF								Exercice N 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	5 000		
	Écarts de réévaluation						124			
	Réserve légale						126	412		
	Reserves réglementées*						130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131	)	132		
	Report à nouveau						134	7 490		
	Résultat de l'exercice						136	1 817		
	Subventions d'investissement						137			
	Provisions réglementées						140			
	Total I						142	14 718		
Provisions pour risques et charges						Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	36 941		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166	306		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)					169	8 005	)	172	10 848
	Comptes courants d'associés						173	5 746		
	Autres dettes						175			
	Produits constatés d'avance						174			
	Total III						176	53 841		
Total général (I + II + III)								180	68 559	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T V A des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOI

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **ANS AUTO CONCEPT SASU**Néant ☐ ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210				
	Production vendue	Biens	215		214	1 661			
		Services*	217		218	73 238			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222	10 600			
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors T V A (I)					232	85 519			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises)*				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	14 249			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
	Autres charges externes* (dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	37 019			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	1 608			
	Rémunérations du personnel*				250	25 951			
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252	2 636			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI)		255		254	1 400			
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	122			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	83 985		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	2 534			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	1 255		
Produits exceptionnels (IV)						290	835		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	13			
		dont amortissements exceptionnels de 35% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	284				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	1 817			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		312	1 817	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316						
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles		318						
	Provisions non déductibles*		322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	284					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	122			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 septies D)		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342			
			JF-I (44 sexes A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art 44 quindecies A	181					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350			
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648				
		Deduction except simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art 39 decies I)	990				
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col 1	352	2 223	354
						Déficit col 2			
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356						
Déficits antérieurs reportables *		329	dont imputés sur le résultat			360	329		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col 1	370		372	
					Déficit col 2				

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Designation de l'entreprise **ANS AUTO CONCEPT SASU**

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise **ANS AUTO CONCEPT SASU**[illegible]

Designation de l'entreprise ANS AUTO CONCEPT SASUNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	442	412		414		416	442	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	11 500	432		434		436	11 500	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	750	472		474		476	750	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	12 692	492		494		496	12 692	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	442	502		504		506	442
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	1 733	522	1 150	524		526	2 883
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales agencements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	499	562	250	564		566	749
TOTAL		570	2 674	572	1 400	574		576	4 074

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé, y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

Désignation de l'entreprise ANS AUTO CONCEPT SASUNeant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst techniques mat et outillage	730		735	
Inst générales, agen- cements amén div	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER
NON DUCTIBLES POUR L'ASSIETI DE L'IMPOT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	329
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	329
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	9 906
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	9 567
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Designation de l'entreprise		ANS AUTO CONCEPT SASU		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le		01012025		et clos le 31122025	
Duree en nombre de mois		1		2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel *		376			
dont apprentis		657			
dont handicapés		651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105			
TOTAL 1		106			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Variation positive des stocks		111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153			
TOTAL 2		144			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats		121			
Variation négative des stocks		145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150			
TOTAL 3		152			
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAF-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAF (cocher la case)		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022			
Effectifs au sens de la CVAE *		023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024 du		160 au	
Date de cessation		186			

(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 portées en ligne 128

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Neant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 9 0 3 3 2 1 2 4 8

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE MINI AUTO CONCEPT SARL

ADRESSE (voie) 10 rue Gustave Eiffel

CODE POSTAL 95100

VILLE COCQUENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille CABON Prénom(s) JULIEN
 Nom d'usage % de détention 100 Nb de parts ou actions
 Naissance : Date 01/03/1971 N° Département 99 Commune MARIE-HELENE Pays
 Adresse : N° 3 Voie Avenue de la République
 Code Postal 95100 Commune COCQUENNE Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SIREN 903321248

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASA LO CONCEPT

ADRESSE (voie) 10 rue Gustave Eiffel

CODE POSTAL 91100 VILLE GOUSSAINVILLE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utilisez un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Regime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
ARX NEO CONCEPT SARL 10 rue Gustave Eiffel 90100 GOUSSAINVILLE France	ARX NEO CONCEPT SARL 64 rue Victor Eberton 14400 Bretteville
SIRET 90332124800010	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Entretien, réparation, auto-motocyclo	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---------------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit			
	Bénéfice imposable à 15 %	1 400 000	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art 238 quindecies)	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs	☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies	☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF	☐	Nom et adresse du prestataire			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	ARX NEO CONCEPT SARL		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	ARX NEO CONCEPT SARL 64 rue Victor Eberton 14400 Bretteville Tél : 03 11 08 41 16		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné		Identité du déclarant			
CGA	☐	Viseur conventionné	☐	N° d'agrément CGA	
Date	01/01/2025	Lieu	Bretteville	Qualité	Président
Nom du signataire		ARX NEO CONCEPT SARL			

N° 2065 bis-SD
____ (2025)

(2025)

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					<i>c</i>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					<i>d</i>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					<i>e</i>	
					<i>f</i>	
					<i>g</i>	
					<i>h</i>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					<i>i</i>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<i>j</i>	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

Nom, prénoms domicile et qualité (art 48-3 à 6 ann III au CGI)	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Montant des sommes versées					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
1. Exemple							
2. Exemple							

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		21, 26
	Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVI F restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVI F imputée sur les PVI F de l'exercice			
MVI F réalisée au cours de l'exercice			
MVI F restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

A.N.S. AUTO CONCEPT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5.000 €
Siège social : Zac de la Berchère

95580 ANDILLY

R.C.S. B 903 321 248

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Proposition d'affectation du résultat soumise par l'Associé unique le mercredi 4 février 2026.

Je propose d'approuver au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 4 février 2026, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que l'affectation suivante du bénéfice net comptable de 1.816,80 € :

- Un montant de 88,32 € à la Réserve Légale qui atteint un montant de 500 €, le montant maximum, égal à 10 % du Capital social,

- Le solde au Report à Nouveau créditeur, soit un montant de 1.728,48 €.
Le solde du Report à Nouveau créditeur devient : 9.218,45 €.

- Décision d'affectation du résultat :

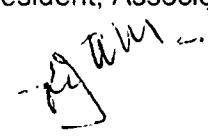
La proposition d'affectation du résultat, telle que reproduite ci-dessus a été adoptée par l'associé unique.

Dividende :

Je déclare qu'il n'a pas été mis en paiement de dividende à ce jour.

Fait à Andilly, le mercredi 4 février 2026.

Le Président, Associé unique,


CABUK Yusuf.

*copie conforme
à l'original.*
